

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 533

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot,
Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.